



**EXTRAIT DU
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : 28 mai 2026
Convocation du : 21 mai 2026
Conseillers en exercice : 35
Conseillers présents : 28

L'an deux mille vingt six, le vingt huit mai à 19h30, les membres du Conseil Municipal de la Ville d'ARMENTIERES se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Jean-Michel MONPAYS, Maire d'Armentières.

PRESENTS :

Jean-Michel MONPAYS, Céline LOGEZ, Grégory PICKEU, Sylvie GUSTIN, Cristiane DELESTREZ, Philippe CATTOIRE, Martine HENNEBELLE, Benjamin TISON BEERNAERT, Valérie PRINGUEZ, Fatima MAMERI, Sabine LELEU, Ahmed OURAGHI, Guillaume VILLE, Julie VACHAUDEZ, Samuel DEMARETZ, Mélanie DEZEURE, Jennifer DELPORTE, Nabil YAHYA, Thibault CAPELLE, Sarah FÉVRIER, Yasmine EL BACHIRI, Eve ROBBE, Hans LANDLER, Cyrielle DEBAVELAERE, Quentin MILLIOT, Nathalie DEPOORTERE, Maxime MOULIN, Caroline MARMOUZÉ

EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :

Laurent DERONNE pouvoir à Céline LOGEZ, Hugues QUESTE pouvoir à Cristiane DELESTREZ, Christophe LECOEUCE pouvoir à Grégory PICKEU, Alexis DEBUISSON pouvoir à Sylvie GUSTIN, Catherine LE BROUSTER pouvoir à Quentin MILLIOT, Jean-Jacques DERUYTER pouvoir à Cyrielle DEBAVELAERE, Michel PLOUY pouvoir à Hans LANDLER

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Thibault CAPELLE

DE26_090

**ADMINISTRATION MUNICIPALE
ASSOCIATION TOXICOMANIE RÉSEAU EN FLANDRE LYS ET SANTÉ
(T.R.E.F.L.E.S)
DÉSIGNATION DU REPRÉSENTANT DU CONSEIL MUNICIPAL AU CONSEIL
D'ADMINISTRATION**

Autorisation - Approbation

Par délibération n° 267 du 20 Novembre 1997, le Conseil Municipal a décidé d'engager la Ville dans l'Association T.R.E.F.L.E.S.

Les statuts de cette Association prévoient un Conseil d'Administration de 30 membres, répartis en deux collèges :

- 1 collègue institutionnel, dont un membre est représentant de la Ville d'Armentières
- 1 collègue d'élus représentatifs des professions médicales, paramédicales, collèges, lycées, et associations de lutte contre la toxicomanie

Il appartient donc au Conseil Municipal de procéder à la désignation de son représentant qui siègera au sein du Conseil d'Administration de cette Association.

L'élection de ce membre se déroulera dans les conditions fixées par l'article L. 2121.21 du Code Général des Collectivités Territoriales, à bulletin secret. Comme l'indique le paragraphe 2 de ce même article, le Conseil Municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au vote à bulletin secret mais à main levée.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'utiliser cette possibilité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Il est demandé aux Présidents de Groupe de présenter leur candidat pour le Conseil d'Administration de l'Association Toxicomanie Réseau en Flandre Lys et Santé (T.R.E.F.L.E.S).

Candidatures :

- **Liste « Un Nouvel Élan dans le Cœur et dans l'Action » :**

Ahmed OURAGHI

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide :

- De désigner le représentant du Conseil Municipal au Conseil d'Administration de l'Association Toxicomanie Réseau en Flandre Lys et Santé (T.R.E.F.L.E.S).

ADOPTÉE A LA MAJORITÉ :

- 26 voix pour
- 9 abstentions :

Envoyé en préfecture le 29/05/2026

Reçu en préfecture le 29/05/2026

Publié le 01/06/2026

ID : 059-215900176-20260529-DE26_090-DE

webdelib

Catherine LE BROUSTER, Jean-Jacques DERUYTER, Hans LANDLER,
Michel PLOUY, Cyrielle DEBAVELAERE, Quentin MILLIOT, Nathalie
DEPOORTERE, Maxime MOULIN, Caroline MARMOUZÉ

Par conséquent, est désigné pour siéger au sein de l'Association T.R.E.F.L.E.S :
Ahmed OURAGHI

Ainsi fait et délibéré
comme ci-dessus,

Pour expédition conforme,
Le Maire,

Thibault CAPELLE
Conseiller Municipal
Secrétaire de Séance

Jean-Michel MONPAYS